



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 975-2026 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le **21 juillet 2026**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 975-2026 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de mutation à percevoir pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000\$.

Ledit règlement est disponible pour consultation, au bureau municipal situé au 550, rue Notre-Dame, Montebello (QC) J0V 1L0. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Administration/Politiques et règlements municipaux

DONNÉ À MONTEBELLO
Ce 22^e jour de juillet 2026


Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 juillet 2026 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juillet 2026.


Emanuelle Champagne
Greffière adjointe